

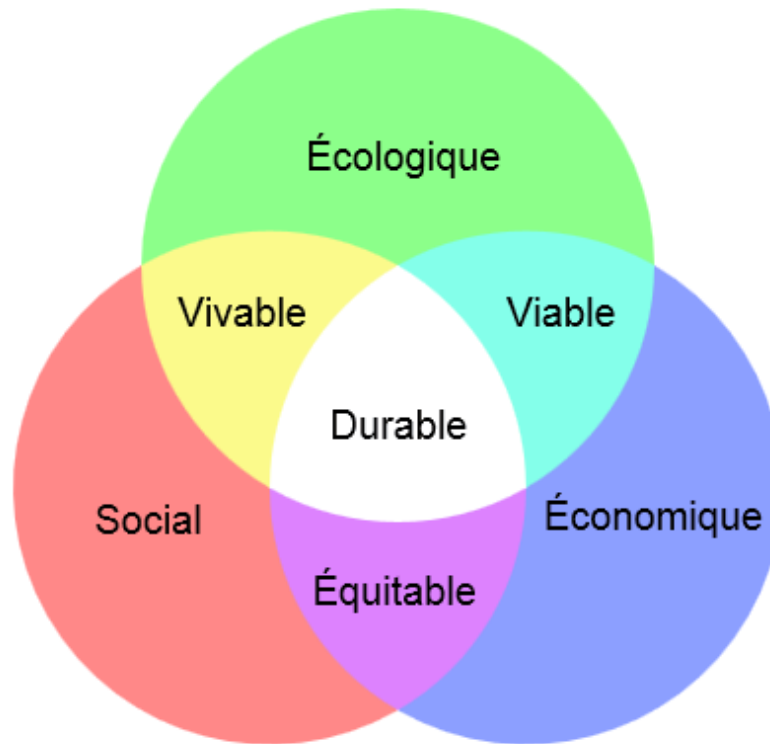
Comité de pilotage
Labellisation E3D de l'école



- Définition du projet
- Déroulement du projet et rôle du Comité de pilotage
- Les 3 niveaux de labellisation
- Diagnostic partagé et plan d'action
- Valorisation des actions, évaluation et perspectives

Définition du projet

Le **développement durable** est défini comme le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (rapport Brundtland, 1987).

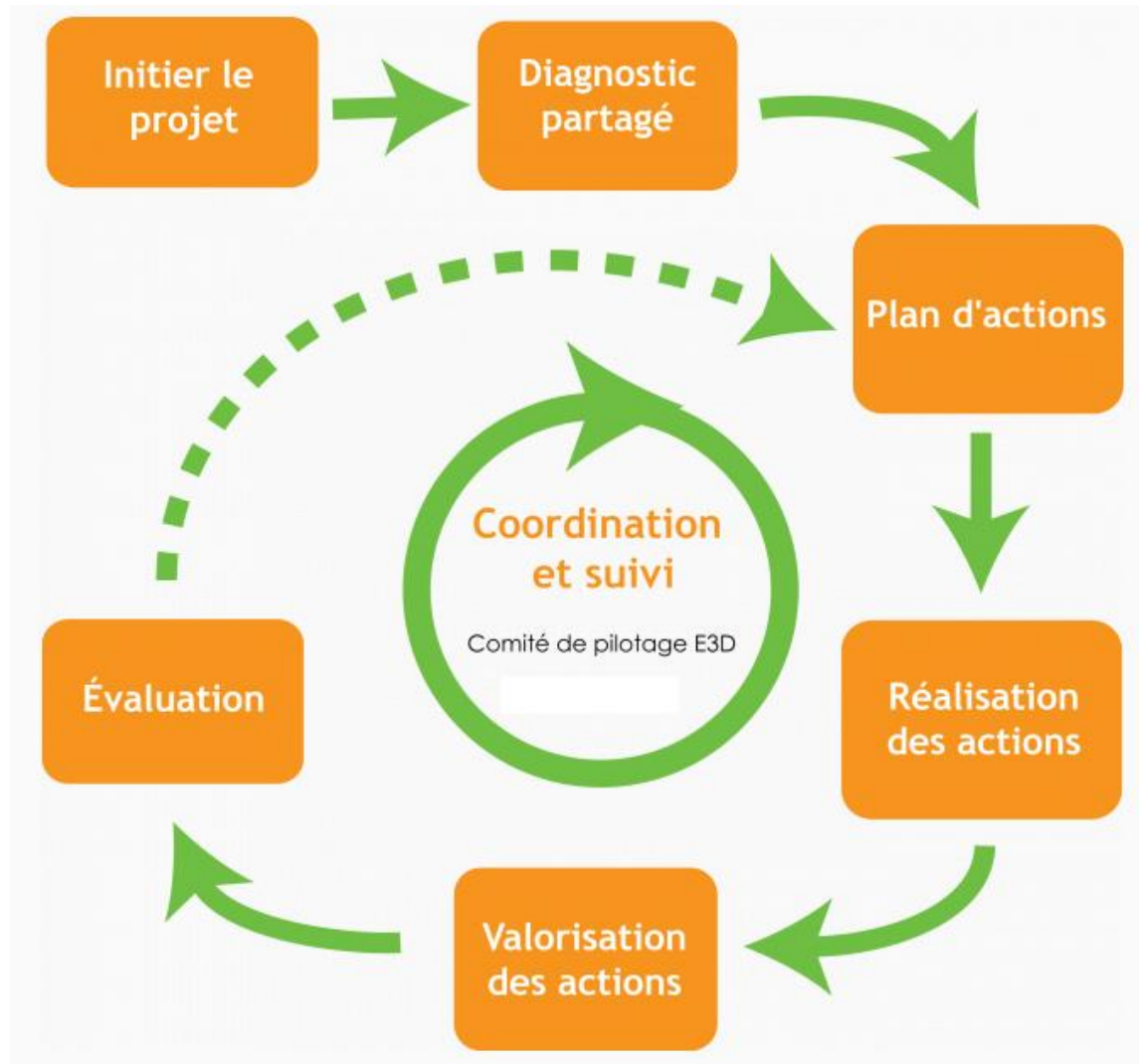


" Ecole en Démarche de Développement Durable "

La **démarche E3D**, c'est lorsque qu'un établissement s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre **les connaissances, la compétence et la culture** qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des **citoyens responsables**, qui puissent être force de proposition et acteurs du changement global.

Déroulement du projet et rôle du Comité de pilotage



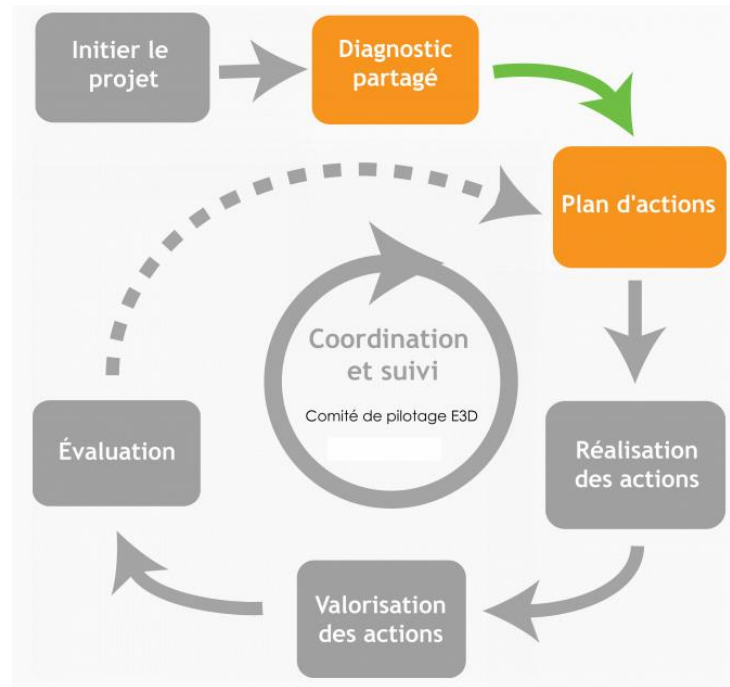
 *Les 3 niveaux de labellisation*

Niveau 1 d'engagement : Validation d'au moins 6 items, sur les 24 contenus dans la charte, répartis dans les 3 domaines (dont l'existence d'un comité de pilotage (COPI) dans l'école ou l'établissement, ou une instance équivalente de pilotage). Pour ce premier niveau la labellisation s'effectuera à partir de la fiche d'auto-positionnement.

Niveau 2 d'approfondissement : Validation d'au moins 12 items, sur les 24 contenus dans la charte, répartis dans les 3 domaines (dont l'existence d'un comité de pilotage (COPI) dans l'école ou l'établissement, ou une instance équivalente de pilotage). Pour ce second niveau l'examen de la fiche d'auto-positionnement sera suivi d'un entretien avec le directeur.

Niveau 3 d'expertise : validation d'au moins 18 items sur 24 répartis dans les 3 domaines, à partir de la fiche d'auto-positionnement. La labellisation à ce niveau nécessite une visite de l'école ou de l'établissement sur la base d'une demi-journée.

Diagnostic partagé et plan d'action

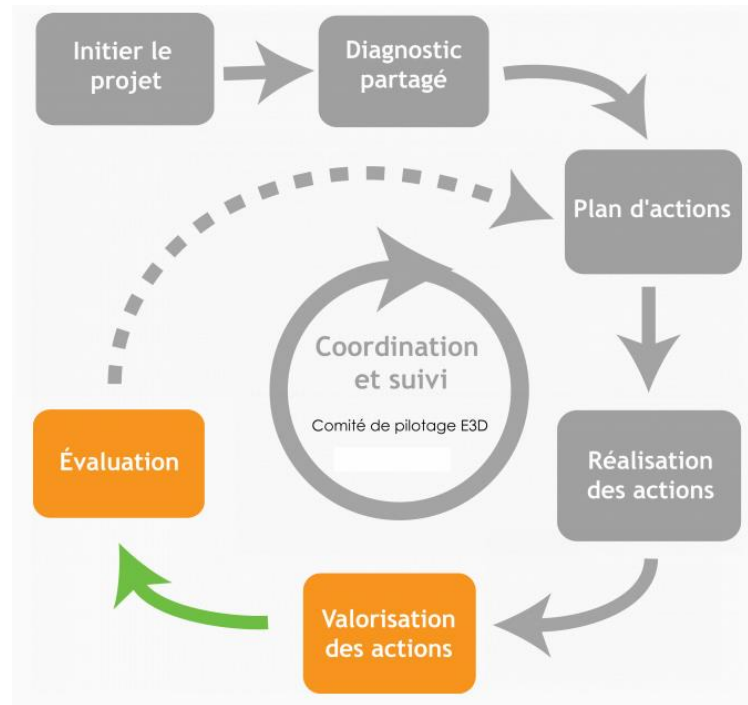


Domaine 1 : Action pédagogique, éducative et formation.

Domaine 2 : Gestion durable de l'établissement.

Domaine 3 : Pilotage de l'Éducation au Développement Durable au sein de l'établissement.

valorisation des actions, évaluation et perspectives



- Communication sur le blog, à destination des familles, des actions, projets et bilans.
- Poursuite du travail avec la municipalité en prenant en compte l'impact sur l'environnement des aménagements dans l'école.
- Evaluations des actions au sein de l'équipe enseignante, dans les classes (Conseils de classe et Conseils des délégués) et bilan lors des Conseil d'école.
- Maintien et évolution du niveau de labellisation.

